

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

### COMMUNE DE CAMPBON

Par arrêté préfectoral en date du 06 septembre 2016, une consultation du public est prévue à la mairie de CAMPBON, pendant une période de quatre semaines du 10 octobre 2016 au 08 novembre 2016 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société RPC PROMENS en vue de construire un nouveau site de production sur la commune de CAMPBON, zone d'activités Porte Estuaire 2.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 23 septembre 2016, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de CAMPBON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de CAMPBON, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([pref-icpe@loire-atlantique.pref.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loire-atlantique.pref.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.